



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

APPEL A PROJETS :

**« ENCOURAGER ET VALORISER LE BENEVOLAT
DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES »**



Les bénéficiaires de l'appel à projets

Cet appel à projets s'adresse à des organismes domiciliés dans les Alpes-Maritimes, à but non lucratif ou à gestion désintéressée (association sportive, centre social, établissement scolaire, club de prévention, centre éducatif, etc...).

Associations non éligibles :

- Les associations considérées comme nationales par leurs statuts
- Les associations dites « para-administratives » ou « para-municipales »
- Les associations défendant et/ou représentant un secteur professionnel (tels les syndicats professionnels régis par le code du travail)
- Les associations culturelles ou culturelles

Modalités de participation

La présentation du projet pourra prendre la forme suivante :

- Documents uniquement au format PDF

La description du projet devra nécessairement être claire et détaillée. Une attention particulière sera portée aux indicateurs quantitatifs et qualitatifs liés aux objectifs pour chaque public. Ils doivent notamment permettre d'apprécier les acquis des bénéficiaires.

La présentation du projet devra **obligatoirement être accompagnée** des pièces annexes suivantes :

- Fiche de candidature complétée et faisant apparaître le numéro de SIRET (« Annexe 1 », modèle vierge joint à ce dossier)
- Budget prévisionnel du projet (« Annexe 2 », modèle vierge joint à ce dossier)
- RIB de l'association
- Statuts de l'association
- Toutes pièces utiles au dossier (devis de prestataires, etc...)

Seuls les dossiers complets seront étudiés. Tout dossier incomplet ou hors délai sera refusé.

Les critères de sélection

Les projets seront appréciés sur la base des critères suivants :

CRITERES	POINTS	
	OUI	NON
· Pérennité du projet	1	0
· Démonstration de l'opportunité de la demande par rapport aux constats et aux besoins repérés	1	0
· Accompagnement	1	0
· Faisabilité	1	0
· Présentation d'une pratique sportive :		
➤ <i>Adaptée</i>	1	0
➤ <i>Responsable</i>	1	0
➤ <i>Inscrite dans le temps</i>	1	0
· Réponse à des besoins identifiés	1	0
· Opportunité du projet	1	0
· Ancrage territorial	1	0
· Engagement envers le développement durable :		
➤ <i>Volet social</i>	2	0
➤ <i>Volet environnemental</i>	1	0
➤ <i>Volet économique</i>	1	0
· Exemplarité	1	0
· Potentiel de développement dans la durée	1	0
· Reproductibilité du projet	1	0
· Structuration du projet	1	0
· Coté novateur du projet	1	0
· Coup de cœur du jury	1	0
TOTAL	20	

La notation est réalisée sur un total de 20 points.

Un classement des projets retenus sera ensuite établi en fonction de la note globale obtenue et dans la limite de l'enveloppe globale réservée à l'appel à projets.

Un entretien avec les déposataires présélectionnés pourra avoir lieu avec un jury du 1^{er} au 15 décembre 2023.

Chaque association sera informée des suites données à sa candidature avant fin janvier 2024.

Une convention sera signée avec chacun des candidats retenus.

Calendrier

- Du 18 septembre au 15 novembre 2023 : Dépôt des dossiers de candidature sur Mesdémarches06.
- Du 15 au 30 novembre 2023 : instruction des dossiers par le jury
- Fin 2023 : Remise des prix.

Contact

Stéphane GIORDANENGO :

stgiordanengo@departement06.fr

04.97.18.72.49